



EXFOUR est votre partenaire compétent et fiable qui peut vous soutenir dans les domaines de l'AVS/AI, l'APG, les allocations de maternité et de paternité ainsi que de prise en charge, les allocations familiales et les indemnités journalières de maladie et bien d'autres.

Nos prestations vous font profiter des avantages considérables et durables, pour:

- vous et votre entreprise
- votre service des ressources humaines
- vos employés

Les caisses EXFOUR

- sont actives dans tous les cantons de Suisse
- communiquent dans les quatre langues nationales et en anglais
- permettent un traitement entièrement électronique des activités quotidiennes

« C'est lorsque nous avons opté pour la caisse de compensation AVS EXFOUR, que j'ai constaté à quel point leurs prestations ont su soulager mon service des ressources humaines. »

*Regula Zimmerli, Responsable RH
Weltbild Verlag GmbH*



Voici comment nous pouvons vous soutenir spécialement au sein de la caisse de compensation AVS:

- Dans toute la Suisse, décompte annuel avec un taux de cotisation aux frais administratifs
- Des contributions administratives avantageuses avec des remboursements sélectifs, grâce à la grande diversification de nos associations professionnelles et organisations à but non lucratif
- Cogestion et influence sur l'activité opérationnelle grâce aux représentants des associations professionnelles siégeant au conseil d'administration de la caisse
- Des effets de synergie notables et significatifs pour la gestion des allocations familiales et de la caisse maladie pour indemnités journalières
- Possibilité d'achever les tâches quotidiennes électroniquement et indépendamment du lieu et de la durée
- Délais de traitement courts
- Interlocuteurs compétents et corrects

Voici comment nous pouvons vous soutenir spécialement au sein de la caisse d'allocations familiales:

- La **seule caisse** qui pour tous les membres contacte directement vos collaborateurs lors de l'examen et l'attribution des droits aux allocations
 - ➔ Vous recevez uniquement le consentement définitif du paiement ou la suspension des allocations familiales.
 - ➔ Vous établissez ainsi un contact conforme à la protection des données avec vos employés.
- Toutes les succursales dans tous les cantons sont prises en compte dans **un seul** décompte annuel
- Les dédommagements cantonaux supplémentaires sont regroupés dans **un unique** taux de cotisation. Il n'y a plus qu'un seul décompte ce qui simplifie le travail administratif sensiblement
- Tarifs préférentiels des taux de cotisation, grâce à des risques communautaires avantageux
- Délais de traitement rapides et achèvement des tâches quotidiennes électroniquement et indépendamment du lieu et de la durée



« Le contact direct de la caisse d'allocations familiales EXFOUR avec mes employés allocataires me déchargent de mes tâches et conserve la discrétion de mes employés. »

*Philip Senn
VELOPLUS AG*

« L'organisation à but non lucratif de la caisse d'indemnités journalières en cas de maladie EXFOUR me soulage financièrement et accompagne nos collaborateurs de façon étroite et professionnelle. »

*Thomas Ineichen
École de musique Zürcher Oberland*



Voici comment nous pouvons vous soutenir spécialement au sein de la caisse d'indemnités journalières:

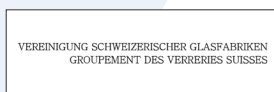
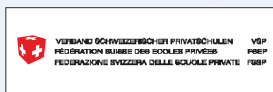
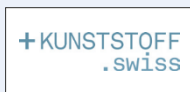
- Taux de cotisation avantageux, grâce à la gérance à but non lucratif (Organisme Non-Profit)
- Solutions d'assurance flexibles par rapport au montant des indemnités journalières et la durée d'ajournement
- Étroit soutien individuel des employées en cas d'assurance
- Étroit soutien individuel des employés en cas d'assurance.
- Possibilité d'achever les tâches quotidiennes électroniquement et indépendamment du lieu et de la durée.
- Gains de synergie, grâce aux expériences de l'AVS et de l'AI.

Sept associations professionnelles comptant 900 entreprises et 45000 employés font confiance à nos services.

Nous proposons des solutions compétentes, rapides et sur mesure, dans toute la Suisse, dans toutes les langues nationales et en anglais.

Notre objectif est de vous soutenir dans tous les domaines de l'assurance sociale, en termes financiers, matériels et personnels.

(Domicile Malzgasse 16 à 4052 Bâle)





AHV-AUSGLEICHSKASSE • FAMILIENAUSGLEICHSKASSE • KRANKENTAGGELDKASSE

EXFOUR

Malzgasse 16, 4052 Basel

Tel. 061 206 00 00

www.exfour.ch, info@exfour.ch

**Nous sommes impatients
d'avoir de vos nouvelles.**